

## Axa et Carrefour lancent leur banque en ligne

Axa Banque & Carrefour Banque (en avril) se lancent à l'occasion de la mise en œuvre concrète de la Loi Macron sur la mobilité bancaire.



Effective le 6 février prochain, la loi permettra aux clients de migrer vers une nouvelle banque sans avoir à supporter le fastidieux changement de domiciliation.

Toutes les banques sont dans les starting-blocks pour récupérer des clients, à cause des hausses constantes de [leurs frais qui ont fait + de 1,7% l'an passé](#) selon le comparateur Panorabanques. En moyenne, un client paiera en 2017 1 193,80 euros à son établissement.

[Testez notre comparateur de tarifs bancaires](#)

Mais la banque en ligne Axa ne veut pas payer un recrutement à coup de promotions (80 euros ou 120 euros pour l'ouverture d'un compte), comme le font les concurrents, Boursorama, Fortuneo, ING ou B for Bank.

Axa Banque qui compte aujourd'hui 700.000 comptes dont 40 % d'actifs, accordera tout de même 250 euros maximum aux nouveaux venus, mais sous condition de domiciliation. Pas de « chasseurs de primes », qui multiplient les ouvertures de comptes. Car le coût d'acquisition actuel d'un client de banque en ligne serait entre 500 et 800 euros selon les établissements.

Axa Banque vise les 3 millions de clients d'Axa assureur .

Les 3.000 agents généraux AXA deviendront les VRP de la banque :« nos clients seront rassurés car ils pourront à la fois gérer leurs compte et souscrire un crédit (à la consommation ou immobilier) en ligne, & rencontrer un conseiller en agence s'ils le désirent », avance

En supprimant ,au 1er janvier 2017 ses frais de tenue de compte, Axa Banque s'est alignée sur les banques en lignes. Elle propose une carte bancaire gratuite, mais il faut dépenser 900 euros minimum par trimestre pour les clients de + de 30 ans, ou bien ce sera 15 euros (carte Visa Classic) ou 30 euros (carte Visa Premier) par trimestre. Quant aux 28-29 ans, ils ont droit à une carte Visa Classic gratuite mais il leur faut dépenser 450 euros par trimestre.

Une innovation : la fonction « lock & unlock ». permettra dès le 1er fevrier de bloquer sa carte bancaire en cas de perte, avec son smartphone. Les 40 % de particuliers qui la retrouvent dans les 24 heures pourront la réactiver sans avoir à faire, formellement, opposition auprès de Axa Banque

source : Amaury de Warengnien, Président du conseil de surveillance d'Axa Banque.